

Syndic | Gestion | Location | Vente | Achat | Expertise Immobilière

HONORAIRES TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MANDAT REUSSITE	HONORAIRES MANDAT SIMPLE
Jusqu'à 100.000 Euros	Forfait 7.000 €TTC	Forfait 8.000 €TTC
De 100.001 à 150.000 Euros	Forfait 8.000 € TTC	Forfait 9.000 € TTC
De 150.001 à 200.000 Euros	Forfait 9.000 € TTC	Forfait 10.000 € TTC
Au-delà de 200.001 Euros	5% TTC du prix de vente	6% TTC du prix de vente

En cas de délégation de mandat, le barème appliqué sera celui de l'Agence détentrice du mandat

HONORAIRES LOCATION / GESTION

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui est à la charge du bailleur.

A l'exception de quatre prestations qui se partagent par moitié entre le bailleur et le locataire en respectant un plafond soit :

- La visite du logement,
- La rédaction du bail,
- La constitution du dossier locataire,
- La rédaction de l'état des lieux d'entrée.

Les honoraires sont :

- Pour les logements situés à MEAUX, CREGY-LES –MEAUX, NANTEUIL-LES-MEAUX, POINCY, TRILPORT, VILLENY « Zone Tendue » le plafond est de 10 Euros/m².
- Pour les logements situés dans les autres communes le plafond est de 8 Euros/m².

A cela, quelle que soit la zone considérée, s'ajoute 3 Euros/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires de gestion, suivant option : 7 / 8 / 9 % H.T du montant total encaissé.

Assurance risques locatifs (loyers impayés et détérioration immobilière) : 3,20 % TTC du montant total encaissé.

HONORAIRES COMMERCE ET ENTREPRISE

Vente :

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de vente d'un immeuble ou commerce à autrui. Nos honoraires sont, au total, de 10 % TTC du prix de vente.

Location :

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui sera supporté en totalité par le preneur. Nos honoraires sont, au total, de 25 % TTC du loyer annuel hors charges.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Sur devis

AGENCE DU PALAIS

65 Rue Aristide Briand – 77 100 MEAUX

Tél. 01 60 41 21 21 – Fax 01 60 41 21 20– E-mail : agence-dupalais@orpi.com

SARL au capital de 20 000€ – SIREN : 832 098 396 00019 – RCS Meaux – Code APE 6831Z – TVA Intracommunautaire : FR 06 832098396 – Carte Professionnelle N° CPI 7701 2017 000 021 952 délivrée par la CCI de Seine et Marne – Garantie financière n° 41543943 de 110.000€ en syndic - 290.000€ en gestion – 110.000€ en transaction d'ALLIANZ – 87, Rue de Richelieu – 75 012 Paris - Membre d'un CGA, centre de gestion agréé par l'administration fiscale. Le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom est accepté (décret N° 79-638 du 27 juillet 1979).

www.orpi.com/agence-dupalais

www.orpi.com

